



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le Onze Mars**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2019

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents M. AUFFRET – G. BARRA – JL. GIRAUD, **Adjoint**

S. ALLEG – J-M. BAGNIS - N. BARRECA - S. BEURRIER - A. DUBOIS – E. MENUT - J. HENSELER –  
A. RASKIN – JC. SANSONI – J. TOCQUER - S. LELUIN– M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : R. AUBAULT (pouvoir à A. PELLEGRINO) – J. RAYNAUD (pouvoir à G. BARRA) – N. PERRICHON (pouvoir à C. BOUGE) – A-M. GAUBERTI (pouvoir à E. MENUT) – N. DEDULLE (pouvoir à S. LELUIN)

Absents non excusés : C. LUBRANO LAVADERA – A. DUBOIS

**ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT : Avenant 4**

Monsieur le Maire expose :

VU le code des marchés publics.

**CONSIDERANT** que la mission d'élaboration du schéma directeur d'assainissement confiée à CEREG étant en lien étroit avec l'élaboration du futur plan local d'urbanisme dont la mission connaît un retard non imputable aux prestataires, il est proposé un avenant de prolongation jusqu'au 30 juin 2019 permettant le lancement de l'enquête publique concernant ledit schéma.

Compte tenu du retard concernant le PLU, la mission a été suspendue du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 1<sup>er</sup> février 2019.

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'exécution du marché et afin de bien connaître le réseau, 2 visites nocturnes supplémentaires ont été nécessaires s'élevant à 2 090 € HT (équipe de nuit).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

**DECIDE**

- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant n° 4, concernant l'élaboration du schéma directeur d'assainissement avec le titulaire du marché pour un montant de 2 090 € HT.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE